

VILLE  
DE  
6140 FONTAINE-L'EVEQUE



---

Séance du 17 septembre 2024

---

Présents :

**Point 41** : Renseignement urbanistique relatif à un hangar sis rue Candie à 6140 Fontaine-l'Évêque, cadastré 1ère Division Section C n° 408 E1 et une parcelle sise au lieu-dit "Champ des Bois Dérodés" à 6140 Fontaine-l'Évêque, cadastré 1ère Division Section C n° 408 H.

**Le Collège Communal,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;  
Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;  
Vu la demande de Maître DUPUIS, Notaire, datée du 03/09/2024 relative à **un hangar sis rue Candie à 6140 Fontaine-l'Évêque, cadastré 1ère Division Section C n° 408 E1 et une parcelle sise au lieu-dit "Champ des Bois Dérodés" à 6140 Fontaine-l'Évêque, cadastré 1ère Division Section C n° 408 H** ;  
Considérant que le bien appartient actuellement à

(  
Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

"Les biens en cause :

- *Sont situés en zone agricole au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10.09.1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;*
- *Sont enclavés ;*
- *Sont situés à moins de 200m d'une conduite FLUXYS (avis à solliciter auprès de FLUXYS BELGIUM S.A. : Avenue des Arts, 31-1040 Bruxelles. Tel : 02/282.72.53) ;*
- *Est longé par le sentier n° 75 - **parcelle cadastrée Section C n° 408 H** ;*
- *Sont situés en zone de prévention éloignée de captage « Galerie du Berger » ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans" ;*

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière ;

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'EVEQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques ;

Considérant qu'aucune infraction urbanistique n'est recensée pour le bien concerné ; que toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune autre vérification n'est réalisée pour contrôler la conformité du bien; que seule une visite de nos services, en présence du propriétaire, peut attester qu'aucune infraction ne grève le bien; que dès lors, la responsabilité de la Ville ne peut être engagée si une infraction était révélée ;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be) ;

Considérant que, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020, ce type de renseignement fait l'objet d'une facturation de 70€ représentant les frais de recherche avec possibilité d'y ajouter 35€/heure prestée supplémentaire (facture annexée à la présente) ;

Considérant que le présent renseignement urbanistique est référencé **TCDV\_BAUR\_NOT\_297\_2024\_AD** ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**: De délivrer les renseignements urbanistiques précités au Notaire susmentionné.

**Article 2<sup>ème</sup>** : De facturer la somme de 70€ au Notaire, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La présente délibération sera transmise au Notaire et aux Services concernés.

En séance à Fontaine-l'Évêque, date que dessus.

Par le Collège Communal :

La secrétaire,  
(s) Laurence BOULANGER



La Directrice générale,  
(s) Laurence BOULANGER



Pour extrait conforme :

Le président,  
(s) Gianni GALLUZZO



Le Bourgmestre,  
(s) Gianni GALLUZZO